

## 22. Taux d'accès à l'enseignement supérieur

**Le taux d'accès à l'enseignement supérieur est abordé sous deux angles.**

**Dans la première approche, le « taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice » s'élève à 54 %, avec un écart important entre les hommes (49 %) et les femmes (59 %) et d'importants écarts selon la forme d'enseignement secondaire fréquentée (89 % pour les élèves du secondaire général, 55 % pour le technique de transition, 36 % pour le technique de qualification et 4 % pour le professionnel). La seconde approche s'intéresse au « taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice », et ne tient donc compte que des élèves du secondaire ayant obtenu le titre donnant accès au supérieur. Ce taux d'accès est de 74 %, avec un « rattrapage » des hommes, les taux d'accès respectifs des hommes et des femmes étant cette fois de 72 % et 76 %.**

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur est abordé sous deux angles, chacun apportant un éclairage spécifique sur l'entrée des élèves de l'enseignement secondaire dans l'enseignement supérieur.

La première approche présente le suivi d'une génération, celle des enfants nés en 1982, en Belgique ou à l'étranger, qui, à l'âge de 17 ans, sont présents dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice<sup>1</sup> en Communauté française (en 1999-2000). La figure 1 montre la proportion de cette génération qui accède à l'enseignement supérieur. La cohorte a été subdivisée selon le sexe et la forme d'enseignement secondaire choisie par l'élève au moment de l'observation. Il faut noter que les élèves de 17 ans ainsi observés peuvent se trouver non seulement en 6<sup>e</sup> année, ou parfois en 7<sup>e</sup> année, mais aussi en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou même en 3<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire ordinaire. Ainsi définie, la génération 1982 entre dans l'enseignement supérieur<sup>2</sup> à partir de l'année académique 2000-2001 et les observations s'étendent jusqu'à l'année 2004-2005, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 22 ans inclus<sup>3</sup>. L'enseignement supérieur a pour sa part été subdivisé en universités, supérieur hors universités (SHU) de type long et SHU de type court.

La figure 1 montre que le « taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice » est au total de 54 % (21 % à l'université, 6 % dans le SHU de type long et 27 % dans le SHU de type court). Il s'élève cependant à 59 % chez les femmes et n'est que de 49 % chez les hommes. Selon la forme d'enseignement secondaire fréquentée par les élèves, le taux d'accès à l'enseignement supérieur varie également. Ainsi, 89 % des élèves du secondaire général accèdent à l'enseignement supérieur, 56 % se dirigeant vers l'enseignement supérieur de niveau universitaire (universités et SHU de type long) et 33 % vers le supérieur de type court. Le taux d'accès des élèves provenant du secondaire technique de transition est par contre seulement de 55 %, dont 17 % s'orientent vers le supérieur de niveau universitaire et 38 % vers le supérieur de type court. Les élèves issus du secondaire technique de qualification accèdent à l'enseignement supérieur à raison de 36 %, dont seulement 2,5 % se dirigent vers le supérieur de niveau universitaire et 33,5 % vers le supérieur de type court. Quant au taux d'accès à l'enseignement supérieur, limité au type court, des élèves provenant du secondaire professionnel, il n'est que d'environ 4 %.

La seconde approche consiste à évaluer la proportion d'élèves détenteurs du CESS qui décident d'entrer dans l'enseignement supérieur. Les élèves choisis pour la figure 2 ont obtenu leur CESS en 2002 dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en Communauté française. Ils ont été subdivisés selon le sexe et la forme d'enseignement secondaire fréquentée. L'entrée dans l'enseignement supérieur de ces élèves a lieu à partir de l'année académique 2002-2003<sup>4</sup>. Comme précédemment, l'enseignement supérieur a été subdivisé en universités, SHU de type long et SHU de type court.

Tout à fait logiquement, puisqu'on ne tient compte que des élèves du secondaire ayant obtenu le droit d'accéder au supérieur, la figure 2 présente des taux supérieurs à la première approche. Ainsi, le « taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice » s'élève au total à 74 % (29 % à l'université, 7 % dans le SHU de type long et 38 % dans le SHU de type court). Il est de 76 % chez les femmes et de 72 % chez les hommes. Les détenteurs du CESS délivré par l'enseignement secondaire général sont 98 % à accéder au supérieur, dont 60 % se dirigent vers le supérieur de niveau universitaire et 38 % vers le supérieur de type court. Le taux d'accès des élèves détenteurs d'un CESS du secondaire technique de transition est, quant à lui, de 79 %, dont 20 % s'orientent vers le supérieur de niveau universitaire et 59 % vers le supérieur de type court. Le taux d'accès des élèves détenteurs d'un CESS du secondaire technique de qualification est de 46 %, dont 2,5 % se dirigent vers le supérieur de niveau universitaire et 43,5 % vers le supérieur de type court. Quant au taux d'accès à l'enseignement supérieur, limité au type court, des élèves ayant obtenu un CESS en fin d'enseignement secondaire professionnel, il n'est que de 12,5 %.

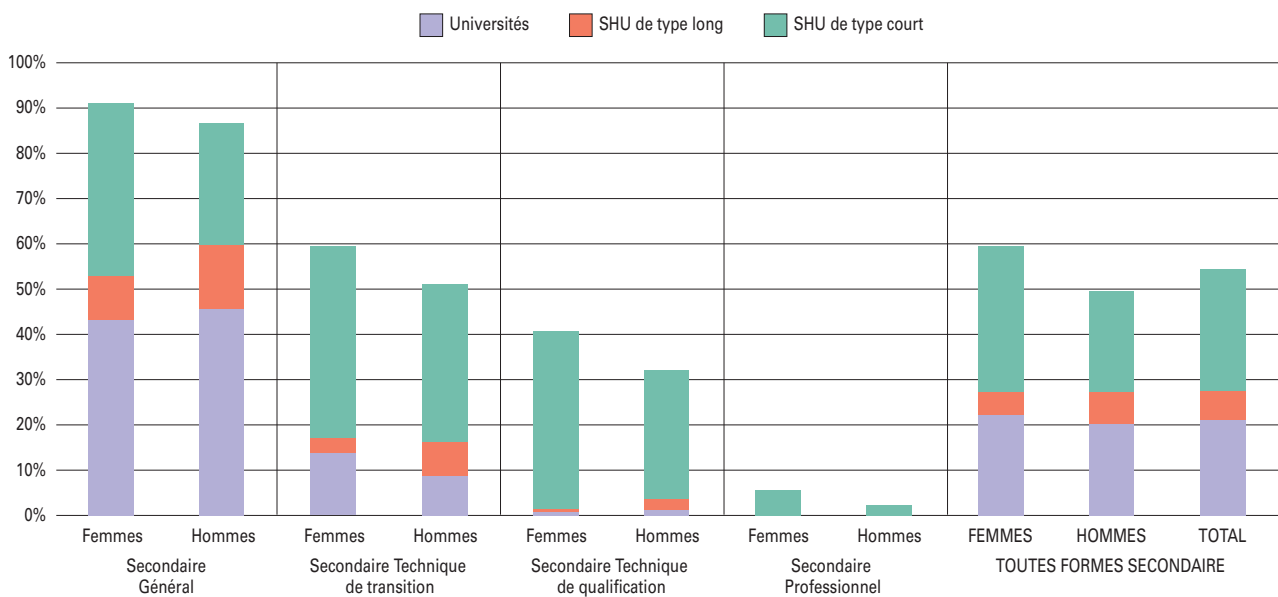
1 Hors formes artistique de transition et de qualification, les Écoles Supérieures des Arts n'entrant pas en compte, par manque de données disponibles, dans le calcul du nombre d'entrants dans l'enseignement supérieur.

2 L'enseignement supérieur se compose des Universités, des Hautes Écoles et des Instituts Supérieurs d'Architecture; les Écoles Supérieures des Arts n'entrent pas en compte par manque de données disponibles pour le calcul des indicateurs.

3 Les individus entrant pour la première fois dans l'enseignement supérieur à l'âge de 23 ans et plus n'ont pas pu être pris en compte dans le calcul des taux d'accès de la figure 1.

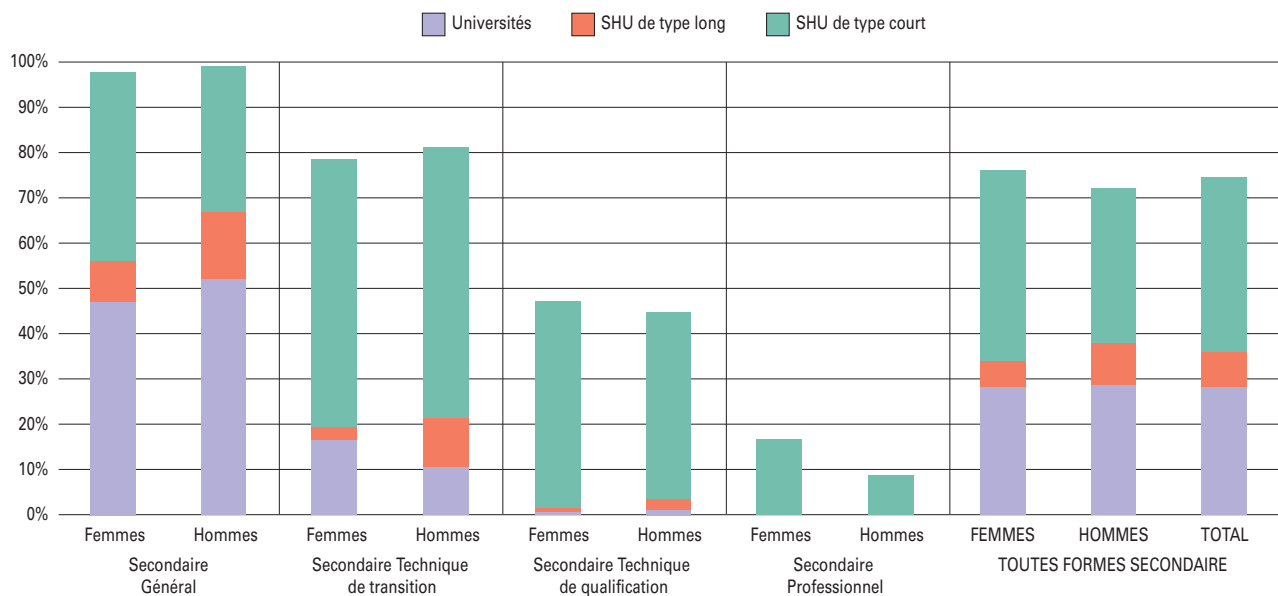
4 Les élèves ayant obtenu le CESS en 2002 et entrant pour la première fois dans l'enseignement supérieur en 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005 sont pris en compte dans le calcul des taux d'accès de la figure 2; par contre, les élèves qui entrent pour la première fois dans l'enseignement supérieur en 2005-2006 et après n'ont pas pu être comptabilisés.

**Figure 1. Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice - Génération 1982**



**Mode de lecture :** le taux d'accès à l'enseignement supérieur des femmes nées en 1982 et présentes dans l'enseignement secondaire général en 1999/2000, c'est-à-dire à l'âge de 17 ans, est de 91 %, dont 43 % s'orientant vers l'université, 10 % vers le SHU de type long et 38 % vers le SHU de type court.

**Figure 2. Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice - CESS délivrés en fin d'année 2001-2002**



**Mode de lecture :** le taux d'accès à l'enseignement supérieur des femmes ayant obtenu le CESS de l'enseignement secondaire général en fin d'année 2001-2002 est de 97 %, dont 46 % s'orientant vers l'université, 9 % vers le SHU de type long et 42 % vers le SHU de type court.